

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002

Organic Clear

Révision le : 18.01.2021

Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

CHAPITRE 1 : Nom de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Organique clair

Type de produit : Liquide

N° d'art. 25205-002 ou 25205

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées

Préparation à base de plantes pour la décomposition de l'huile et de ses produits en milieu marin

1.3 Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Discusfood UG (responsabilité limitée)

Loconer Weg 23

58708 Menden

Téléphone : 02373/9162050

info@discusfood.com

1.4 Numéro d'urgence

+4923739162050

CHAPITRE 2 : Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classifié(e)

2.2 Éléments de marquage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme(s) et mot d'avertissement du produit

Non requis

Mot d'avertissement :

Non requis

Composant(s) déterminant le danger pour l'étiquetage (identificateur(s) de produit)

Non requis

Avertissements

Non requis

Sécurité

Non requis

2.3 Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002

Organic Clear

Révision le : 18.01.2021

Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

Aucun

CHAPITRE 3 : Composition/information sur les constituants

3.1 Substances

Nom de l'ingrédient	Identification	%	Classification UE	Classification SGH
Éthanol	N° CAS 64-17-564-17-5 N° CE. 200-578-6	0,0003	F; Réf. R11	Flam.Liq.2 ; H225
Hydrogène Peroxyde	N° CAS 7722-84-1 N° CE. 231-765-0	0,0003	O; R8 XN :R20/22 C ;R35 R	BCEUF Lq 1 ; N° H271 Toxicité aiguë.4 ; N° H332 Toxicité aiguë.4 ; H302 Irritation de la peau :1A ; N°
Soufre	N° CAS 7704-34-9 N° CE. 231-722-6	0,000018	XI ;R38	Irritation de la peau :2 ; Réf.
Eau dynamisée	N° CAS 7732-18-5 N° CE. 231-791-2	4,996	Non classifié(e)	Non classifié(e)
Eau potable H ₂ O	N° CAS 7732-18-5 N° EGN. 231-791-2	95,003	Non classifié(e)	Non classifié(e)

Les substances présentant des valeurs limites de l'Union pour l'exposition professionnelle sont énumérées à la section 8

Pour le texte complet des phrases R données ci-dessus, voir la section 16

CHAPITRE 4 : Premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Si les symptômes persistent, consultez un médecin

Après inhalation :

Sortez à l'air frais

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon

Après contact avec les yeux :

Rincer abondamment en cas de contact avec les yeux

En cas d'ingestion :

Rincer abondamment la bouche à l'eau

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés

Non disponible

4.3 Indications d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Pas d'antidote spécifique. Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes observés chez le patient. Il faut tenir compte de la possibilité qu'il y ait eu une représentation excessive à l'égard de matériaux autres que ce produit

CHAPITRE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002
Organic Clear
Révision le : 18.01.2021
Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

5.1 Agent extincteur

Agents extincteurs appropriés

Utilisez de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone

Agents extincteurs inadaptés

n/a

5.2 Dangers spécifiques posés par la substance ou le mélange

n/a

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

n/a

CHAPITRE 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

n/a

6.2 Protection de l'environnement

n/a., Respectueux des abeilles, Respectueux de l'environnement

6.3 Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage

Diluer avec de l'eau

6.4 Renvoi à d'autres articles

Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

CHAPITRE 7 : Manutention et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Remarques sur la manipulation en toute sécurité

n.d.

Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions

n.d.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, en tenant compte des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux d'entreposage et aux conteneurs

Conservez bien et dans un endroit frais. Gardez le récipient fermé. Conserver à température ambiante entre 5°C et 35°C et hors de portée des enfants.

7.3 Applications finales spécifiques

n.d.

CHAPITRE 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle
Éthanol	L'ACGIH. TLV 1000 ppm (STEL)
Peroxyde d'hydrogène	L'ACGIH. TLV 1 ppm (TWA)

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition / Équipement de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002

Organic Clear

Révision le : 18.01.2021

Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

Dispositifs de contrôle technique adaptés

Utiliser l'extraction locale ou d'autres dispositifs techniques de contrôle pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. En général, si l'utilisateur utilise de la poussière, de la fumée ou du brouillard, utilisez la ventilation pour éviter l'exposition aux polluants atmosphériques

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection

Protection de la peau

Gants de travail

Garde

Gants

Autres mesures de protection

aucun

Respiratoire

n/a

Risques thermiques

n/a

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

n/a

CHAPITRE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

	Paramètre	Valeur	Méthode	Remarque
a)	État de la matière	Liquide		
b)	Couleur	Clair		
c)	Odeur	n.e.		
d)	Point de fusion/point de congélation	n.z./-18°C		
e)	Point d'ébullition ou début de l'ébullition et plage d'ébullition	100°C		
f)	Inflammabilité	n.e.		
g)	Limite inférieure d'explosion Limite supérieure d'explosion	n.e. n.e.		
h)	Point d'éclair	n.e.		
i)	Température d'inflammation	n.e.		
j)	Température de décomposition	100°C		
k)	pH	6,9		
l)	Viscosité cinématique	2.348 CST		
m)	Solubilité	n.e.		
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	n.e.		
o)	Pression de vapeur	n.e.		
p)	Densité et/ou densité relative	0,995 kg/l		
q)	Densité de vapeur relative	n.e.		
r)	Propriétés des particules	n.e.		

* Les valeurs se réfèrent à n.b. = non déterminé n.e. = sans objet

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002
Organic Clear
Révision le : 18.01.2021
Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

9.2 Autres précisions

TOC /mg(l) :>20

CHAPITRE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Il n'y a pas de données de test spécifiques disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Dans des conditions normales de stockage, ce produit est stable. Voir la description à la section 7

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

La chaleur, les températures extrêmes et la lumière directe du soleil doivent être évitées

10.5 Matériaux incompatibles

n.d.

10.6 Produits de décomposition dangereux

n.d.

CHAPITRE 11 : Allégations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008

toxicité aiguë

Ingrédient	Test	Gentil	Dose
Éthanol	DL50, voie orale	Rat	1412 mg/kg

Effet corrosif/irritant sur la peau

n.d.

Lésions oculaires/irritations graves

n.d.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

n.d.

Mutagénicité des cellules germinales

n.d.

Cancérogénicité

n.d.

Toxicité pour la reproduction

n.d.

Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

n.d.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002
Organic Clear
Révision le : 18.01.2021
Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

Toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée

n.d.

Risque d'aspiration

n.d.

11.2 Informations sur d'autres dangers

n.d.

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

n.d.

11.2.2 Autres précisions

n.d.

CHAPITRE 12 : Allégations environnementales

12.1 Toxicité

Nom de la substance	Toxicité pour les crustacés
S.E.S.	Crevettes de mer, CL50/6h, 1000 ppm Selon le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les Pollutions Accidentelles des Eaux)

12.2 Persistance et dégradabilité

n.d.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de distribution sol/eau (Koc) : n.d.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

n.d.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

n.d.

12.7 Autres effets indésirables

n.d.

CHAPITRE 13 : Remarques sur l'élimination

13.1 Processus de traitement des déchets

Clé de déchet

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales en matière de contrôle de l'environnement

Emballage non nettoyé :

Les contenants vides doivent être envoyés au recyclage, à la récupération ou à l'élimination des déchets sur place.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002
Organic Clear
Révision le : 18.01.2021
Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

Emballage nettoyé

Les contenants vides doivent être envoyés pour être recyclés ou récupérés localement

CHAPITRE 14 : Détails du transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non soumis à la réglementation des transports

14.2 Désignation d'expédition appropriée de l'ONU

ADR/RID

Non réglementée

Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR

Non réglementée

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR / RID -

Code IMDG -

OACI-TI -

IATA-DGR -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : -

IMDG :-

IATA:-

14.5 Risques pour l'environnement

Étiquetage des substances dangereuses pour l'environnement

Code ADR/RID/IMDG oui/ Non

OACI-TI / IATA-DGR : oui/ Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8

n.d.

14.7 Transport de marchandises en vrac par mer conformément aux instruments de l'OMI

n.d.

ARTICLE 15 : Législation

15.1 Exigences en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Autorisation ou restriction d'utilisation : Aucune

Règles de l'UE

Directive UE n° 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les modifications) :

Règlement UE n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) no 1907/2006

Nom du produit : 25205-002

Organic Clear

Révision le : 18.01.2021

Nombre de douilles : 2

Remplace le numéro de prise :

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance.

CHAPITRE 16 : Autres précisions

Changements par rapport à la dernière version

Voir les sections/sous-sections :

Liste des mentions de danger qui n'ont pas fait l'objet d'une alerte complète dans les sections 2 à 15

Texte intégral des phrases R visées à la section 3

R8 : Le contact avec un matériau inflammable peut provoquer un incendie

R20/22 : Nocif en cas d'inhalation et de contact avec la peau

R35 : Provoque de graves brûlures

R5 : L'échauffement peut provoquer une explosion

R11 : Hautement inflammable

R38 : Irritation de la peau

Texte complet des mentions de danger de la section 3

H225 : liquide et vapeurs hautement inflammables

H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion, un oxydant fort

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H332 : Nocif par inhalation

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 : Provoque une irritation de la peau

Notes de formation

Avant d'utiliser/manipuler le produit, la fiche de données de sécurité doit être lue attentivement

Annexe avec scénarios d'exposition

n.d.

Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

OSHA – Administration de la sécurité et de la santé au travail

NTP – Programme national de toxicologie

CIRC – Agence Nationale de Recherche sur le Cancer

S.O. – Non disponible

R-Phrases – Phrases de risque

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances.

Cette FDS a été créée uniquement pour ce produit et est destinée exclusivement à cet effet.